

Immobilière de Beaumont

HONORAIRES DE TRANSACTIONS TTC

À La Charge De l'Acquéreur

0 à 59 999 €.....	4500 € TTC Max.
60 000 à 100 000 €.....	8 % TTC Max.
100 001 à 200 000 €.....	6 % TTC Max.
Au-delà de 200 000 €.....	5 % TTC Max.

HONORAIRES DE LOCATION TTC

- Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 8 % TTC du loyer annuel (Partagés à 50 % à la charge du locataire et 50 % à charge du Bailleur) et plafonnés pour le locataire à 8 € TTC au m² (Loi Alur du 15.09.2014).
- Réalisation de l'état des lieux : 4 % TTC du loyer annuel (Partagés à 50 % à la charge du locataire et 50 % à la charge du Bailleur) et plafonnés pour le locataire à 3€ TTC du m² (Loi Alur du 15.09.2014).

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE TTC

À la Charge Du Propriétaire

Honoraires de gestion locative / mois : 7% max. TTC du prix net du loyer mensuel hors charges
Garantie de loyers impayés : 2,5 % max. TTC du prix net du loyer mensuel charges comprises.